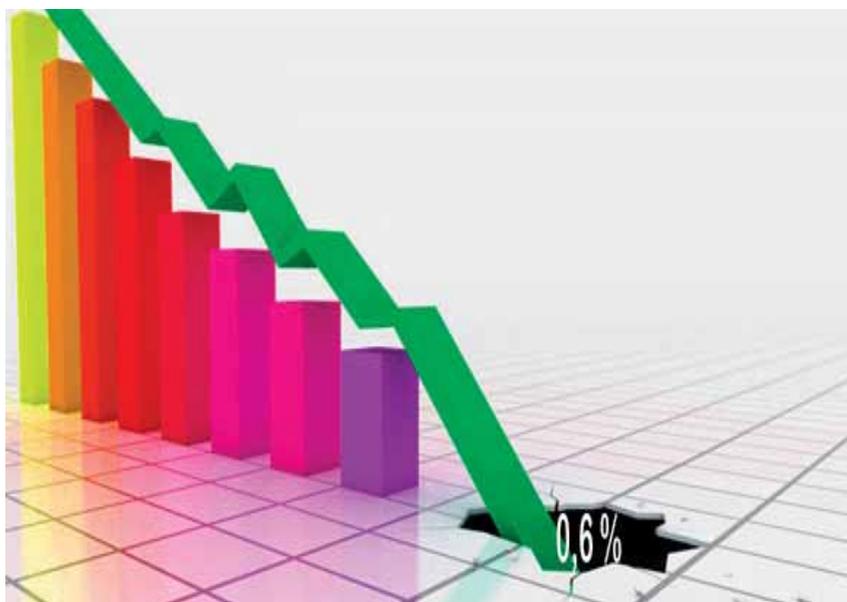




## Minis de salaires des ingénieurs et cadres dans la métallurgie

# Le patronat négocie tout seul à 0,6%

**La CGT ne signera pas l'accord** qui n'octroie que 0,6 % d'augmentation aux minima conventionnels de salaire des Ingénieurs et Cadres. Nous demandons, comme chaque année, que cette revalorisation soit supérieure à l'augmentation du plafond de la sécurité sociale : 1,5 % au 1er janvier. Si notre salaire augmente moins que cette valeur, les cadres et assimilés (niveaux 4 et 5) perdent des points AGIRC. Cela dégrade aussi le financement de l'AGIRC. Mettre le régime de retraite complémentaire en difficulté vise à nous pousser vers la retraite par capitalisation. Les banques et les assurances se frottent les mains chaque année un peu plus. Pour un jeune cadre au mini de salaire en position II indice 100 à forfait en jours, cette augmentation de 0,6 % représente seulement 213 € bruts....par an.



### Des salariés de grandes entreprises mal payés.

Combien y a-t-il d'Ingénieurs et Cadres dans la métallurgie ayant un salaire inférieur au mini conventionnel plus 2 % ? Le patronat nous dit qu'il y en a 3000 environ (sur les 302 000 dans la branche). Dans quelles entreprises travaillent-ils ? Nous savons qu'ils sont plus de 1400 chez IBM, 95 chez PSA, 168 chez Alcatel-Lucent... on arrive vite à 3000 avec les grandes entreprises. Bref, ces salariés ne travaillent pas dans les PME. Ces dernières ont besoin de prendre soin de leurs ingénieurs, elles les paient et essaient de les garder. Pour elles, embaucher un ingénieur ou un cadre, c'est un investissement. Il faut inciter celui-ci à rester longtemps dans l'entreprise, se former et apporter tout son savoir faire à l'entreprise. Ce n'est pas du tout le cas dans les grandes entreprises qui ne font rien dans ce sens pour reconnaître correcte-

ment la qualification de leurs salariés ingénieurs ou cadres. Mais pourtant, lorsqu'on observe leurs profits, ces entreprises ont les moyens de payer ces salariés. Surtout pour quelques centaines d'euros de plus par an...

Il y a là quelque chose d'indécent. A raboter de la sorte sur le salaire des cadres, il ne faut pas s'étonner de l'attractivité en baisse des entreprises de notre branche. Ne nous étonnons pas que beaucoup de jeunes diplômés préfèrent aller vers la banque et la bourse, plutôt que vers les secteurs de la métallurgie : l'automobile, l'aéronautique ou les hautes technologies... Ces secteurs sont pourtant utiles pour répondre aux besoins de la population. La spéculation financière en revanche est non seulement inutile mais même néfaste à la société.

### Une augmentation atone creuse le déficit de l'AGIRC.

En attendant, l'augmentation proposée par le patronat est une fois de plus inférieure à celle du plafond de la sécurité sociale (PSS). Ainsi, la part des salaires des cadres et assimilés supérieure au PSS va encore baisser. Déjà 25% des salaires de ces catégories sont inférieurs au PSS. Baisser ce chiffre, c'est dégrader nos pensions complémentaires futures ainsi que le financement actuel de l'AGIRC. En effet, les cotisations AGIRC sont basées sur la tranche B de nos salaires (partie supérieure au PSS). Des minima de salaire qui augmentent moins vite que la PSS, ce sont moins de cotisations qui entrent dans les caisses AGIRC et qui creusent son déficit. Une tranche B qui réduit, c'est moins de points AGIRC accumulés par le salarié

pour constituer sa pension complémentaire future. Rappelons que la pension complémentaire d'un cadre partant à la retraite aujourd'hui représente 60% de sa pension totale. La partie AGIRC représente 40% du total (et 20% pour la pension ARRCO).

**Le patronat ne veut plus payer la qualification.**

Dans le même temps, une grande renégociation des conventions collectives de notre branche est en cours. La Convention Collective des Ingénieurs et Cadres de 1972 est concernée. Le patronat a déjà annoncé qu'il ne souhaitait pas développer des progressions automatiques de carrière comme c'est le cas pour les Ingénieurs et Cadres aujourd'hui. Ils ne veulent pas non plus de « seuils d'accueil », c'est-à-dire la reconnaissance d'une qualification minimale acquise par un diplôme. Ce qu'ils veulent : payer uniquement les compétences nécessaires à un poste donné, le temps d'un

projet. Ils ne veulent plus payer notre qualification, mais seulement nos compétences. Ils ne veulent plus non plus reconnaître nos diplômes. Vont-ils trouver des complices pour aller dans ce sens ? Ou bien les syndicats vont-ils s'unir pour refuser d'abolir la reconnaissance du diplôme et de la qualification acquise par l'expérience professionnelle ?

**Vous pouvez compter sur la CGT pour construire ensemble, une opposition à la régression de nos droits. Nous proposons une alternative permettant d'assurer à chacun le paiement de sa qualification et un déroulement de carrière minimal tenant compte du diplôme et du savoir-faire.**

**Signez la pétition en ligne : <http://bit.ly/1zOlap0>**



Janvier 2016

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite

prendre contact

me syndiquer

Nom ..... Prénom.....

Adresse.....

E-mail ..... Tél .....

Entreprise ..... Dpt .....

A envoyer à :

FTM CGT – Case 433 – UFICT – 263 rue de Paris – 93105 Montreuil Cedex

Ou par mail à [ufict@ftm-cgt.fr](mailto:ufict@ftm-cgt.fr) ou par tel au 01.55.82.85.94 ou fax au 01.55.82.86.53